

Zoning By-law Amendment Proposal Summary City Initiated Proposal

Owner: Claridge Homes Inc.

Applicant: City Initiated – Planning, Infrastructure

& Economic Development

Applicant Address: 110 Laurier Ave. West,

Planning Infrastructure & Economic Developement

Applicant E-mail: Michael.Boughton@ottawa.ca

Applicant Phone Number: 613-580-2424 ext.

27588

File Nº: D02-02-18-0008

Date Submitted: February 15, 2018

Comments due date: April 10, 2018

Development Review Planner: Michael Boughton

Ward Number - Name: Ward 2 - Innes

Ward Councillor: Jody Mitic

Site Location

6024 - 6094 Renaud Road

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has initiated a Zoning By-law Amendment to adjust the boundaries of a future community park following a planned reduction to the park's area and correct adjacent zone boundaries.

Proposal Details

The subject property is located within the East Urban Community, south of Navan Road and northeast of the intersection of Joshua Street and Saddleridge Drive, as shown on the attached Location Map/Zoning Key Plan.

The subject lands are currently undeveloped, vegetated fields which irregularly rise to the north. A slight depression lined with trees crosses the land from the northwest to the southeastern corner. Immediately surrounding the site is a developing subdivision with the exception of a construction waste storage site and the WSI Landfill to the east. The residential development is comprised of townhomes and single-detached dwellings. Following the residential zone to the south are a large swath of natural lands designated as Parks and Open Space, Rural Countryside and Environmental Protection zones. Navan Road and Renaud Road are situated to the north of the site. The lands are not included on a heritage reference list and do not contain significant natural features.

The Zoning Amendment requested has been initiated to adjust the boundaries of the current zoning to conform with the edges of a planned park, an open space block and the future subdivision residential zones, as shown on the attached Zoning Key Plan Parts of the existing I1E zone would be rezoned to R3V V [1286] and O1 where it extends past the planned park limit. An adjustment to parts of the boundary of the current R3V V [1286] zone

ottawa.ca/planning ottawa.ca/urbanisme



would rezone a small section to the adjacent O1 zone where it extends beyond the planned residential limits. The proposed zoning amendment would realign the existing zoning boundaries with the boundaries of the intended residential and park uses on the subject lands

The requested changes to zoning for parts of the existing I1E zone would permit residential built forms ranging from single detached dwellings to townhouses, as permitted in the abutting R3VV[1286] zone to be extended. The zoning amendment for parts of the existing I1E zone, which would be rezoned to O1, would allow for an extension of the abutting O1 zone and its use as a park. The lands to be rezoned from R3VV[1286] to O1 would also permit a park use and act as an extension to the adjacent park in an O1 zone

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the application will be considered by the City's Planning Committee, is May 24, 2018.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed zoning by-law amendment, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

- Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-18-0008 in the subject line.
- 2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **Ottawa.ca/devapps**.
- 3. If you wish to be notified of the decision of Council on the proposed zoning by-law, you must make a written request to me. My contact information is below.
- 4. Should you have any questions, please contact me.



Michael Boughton

Senior Planner Planning, Infrastructure and Economic Development Department City of Ottawa 110 Laurier Avenue West, 4th Floor Ottawa, ON K1P 1J1

Tel.: 613-580-2424, ext. 27588

Fax: 613-560-6006

Michael.Boughton@ottawa.ca



Sommaire de la proposition de modification au Règlement de zonage présentée par la Ville d'Ottawa

Propriétaire : Claridge Homes Inc.

Requérant : à l'initiative de la Ville – Planification, Infrastructure et Développement économique

Adresse du requérant : 110, avenue Laurier Ouest, Planification, Infrastructure et Développement

économique

Courriel du requérant :

Michael.Boughton@ottawa.ca

Nº de tél. du requérant : 613-580-2424,

poste 27588

Nº de dossier : D02-02-18-0008

Date de soumission : 15 février 2018

Date limite des commentaires : avril 10, 2018

Urbaniste responsable des projets d'aménagement : Michael Boughton

Quartier: 2 - Innes

Conseillère du quartier : Jody Mitic

Emplacement du site

6024 - 6094, chemin Renaud

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a présenté une modification au Règlement de zonage afin d'ajuster les limites d'un futur parc communautaire après la réduction prévue de sa superficie et également de corriger les limites des zones contiguës.

Détails de la proposition

Le bien-fonds en question est situé dans la Communauté urbaine Est, au sud du chemin Navan et au nord-est de l'intersection de la rue Joshua et de la promenade Saddleridge (voir le plan joint).

Il s'agit d'un terrain non aménagé couvert de végétaux en pente ascendante irrégulière vers le nord. Une légère dépression bordée d'arbres traverse le terrain du coin nord-ouest au coin sud-est. Il est entouré d'un lotissement en voie d'aménagement, sauf à l'est où se trouvent un entrepôt de déchets de construction et une décharge de l'entreprise WSI. L'aménagement résidentiel en question est composé de maisons en rangée et isolées. Au-delà de cette zone résidentielle vers le sud est située une large bande de terres à l'état naturel désignées Zone de parc et d'espaces verts, Zone d'espace rural et Zone de protection de l'environnement. Les chemins Navan et Renaud passent au nord de l'emplacement visé. Les terrains visés ne figurent pas sur une liste de référence patrimoniale et n'englobent pas de caractéristiques naturelles d'importance.

L'initiative d'une modification au Règlement de zonage a été prise afin d'ajuster les limites de zones actuelles pour qu'elles correspondent aux limites du parc planifié, d'un îlot d'espace vert et des zones résidentielles du futur



lotissement, telles qu'illustrées sur le plan joint. La désignation de zonage de parties de la Zone I1E passerait à R3V V [1286] et O1 là où ses limites s'étendent au-delà des limites du parc planifié. Une révision des limites de l'actuelle Zone R3V V [1286] aura comme effet de modifier la désignation d'une petite partie de la Zone O1 contiguë là où elle s'étend au-delà de la limite prévue des utilisations résidentielles planifiées. La modification au Règlement de zonage proposée réalignerait les limites des zones actuelles sur les limites des utilisations résidentielles et de parc prévues sur le terrain en question.

Les modifications apportées à des parties de l'actuelle Zone I1E permettraient des formes bâties allant des maisons individuelles isolées aux maisons en rangée telles que permises dans la Zone R3VV[1286] contiguë qui sera élargie. Les modifications apportées à des parties de l'actuelle Zone I1E qui passeraient à la désignation O1, permettraient l'élargissement de la Zone O1 contiguë et son utilisation de parc. Les terrains nouvellement désignés O1 au lieu de R3VV[1286] également permettraient une utilisation de parc et fourniraient une extension au parc contigu dans une Zone O1.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au Mai 24, 2018.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification du Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

- 1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le nº de dossier D02-02-17-8-0008 dans la ligne objet.
- 2. Accédez en ligne aux plans et aux études présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.



- 3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
- 4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi

Julie Lebrun, urbaniste responsable des projets d'aménagement

Planification, Infrastructure et Développement économique Ville d'Ottawa 110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél.: 613-580-2424, poste 27816 Télécopieur: 613-560-6006 Julie.Lebrun@ottawa.ca



Location Map/ Carte de l'emplacement

